

COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE SAGE BLV

Lundi 2 mars 2015 à 16h00 à Pact

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 17 novembre 2014
 2. Bilan 2014 – Programme et budget prévisionnels 2015
 3. Point sur l'avancement des démarches « captages prioritaires » sur le bassin versant
 4. Point sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
 5. Questions diverses
-

Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la CLE du 17 novembre 2014 est adopté.
 - Le bilan d'activités 2014, le programme et le budget prévisionnels 2015 sont approuvés.
 - Un point sur l'avancement des démarches « captages prioritaires » sur le bassin versant a été réalisé.
 - Un point sur la compétence GEMAPI a été réalisé.
-

Alain DELALEUF introduit la réunion et présente Corinne TARPIN, la nouvelle représentante d'UFC Que Choisir à la CLE.

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 17 novembre 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la CLE du 17 novembre 2014 et précise la modification de compte-rendu demandée par Franck DOUCET (cf. diaporama).

Gérard VALLET indique qu'il a été inscrit présent alors qu'il était absent.

Alain DELALEUF met au vote le compte rendu de la CLE du 17 novembre 2014.

➤ **Le compte-rendu, intégrant la remarque de Franck Doucet, est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>.

2. Bilan 2014 – Programme et budget prévisionnels 2015

Présentation du bilan d'activités 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan d'activités de l'année 2014 (cf. diaporama).

➤ **Le bilan d'activités de l'année 2014 est adopté à l'unanimité.**

Présentation du programme prévisionnel 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le programme prévisionnel pour l'année 2015 (cf. diaporama).

➤ **Le programme prévisionnel de l'année 2015 est approuvé à l'unanimité.**

Présentation du budget réalisé 2014 et du budget prévisionnel 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que c'est le Syndicat Intercommunal Hydraulique de Bièvre Liers Valloire, structure porteuse de la CLE, qui votera le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015 mais que la CLE doit l'approuver au préalable. Elle présente le budget réalisé de l'année 2014 ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2015 (cf. diaporama).

➤ **Le budget réalisé 2014 et le budget prévisionnel de l'année 2015 sont approuvés à l'unanimité.**

3. Point sur l'avancement des démarches « captages prioritaires » sur le bassin versant

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle le contexte réglementaire des captages prioritaires et présente succinctement l'avancement de la démarche de reconquête de la qualité des eaux des 11 captages prioritaires situés sur le périmètre du SAGE (cf. diaporama). Elle passe ensuite la parole à Sylvain Granger et Jean-Matthieu Fontaine, animateurs « captages prioritaires » sur le bassin versant.

Sylvain GRANGER présente l'avancement de la démarche sur le captage de Melon et Michel, situé à Thodure et exploité par le Syndicat des Eaux de la Galaure (cf. diaporama).

Jean-Matthieu FONTAINE présente succinctement l'avancement de la démarche sur les captages qu'il suit puis plus précisément celle du captage du Golley, situé à Agnin et exploité par le SIGEARPE (cf. diaporama).

Salvatore SAN FILIPPO demande des précisions sur le fonctionnement des aires de lavage collectives.

Jean-Matthieu FONTAINE répond que l'aire de lavage collective présentée est composée de 3 bio-bacs, en circuit fermé, comprenant un sol composé de bactéries capables de dégrader les molécules utilisées pour l'agriculture. Au bout de 10 ans, un des trois bio-bacs est mis en suspens pendant 6 mois puis le substrat est épandu dans les champs après réalisation d'analyses. Ensuite, le même principe est appliqué aux deux autres bio-bacs.

Corinne TARPIN demande si seuls les agriculteurs signent la charte.

Jean-Matthieu FONTAINE répond que sur le captage du Golley, les agriculteurs, les communes et le SIGEARPE ont signé la charte.

Corinne TARPIN demande si les communes ont signé la charte 0 pesticide.

Jean-Matthieu FONTAINE explique que les communes n'ont pas signé cette charte mais qu'ils réalisent un travail par étape et que les communes en sont déjà au niveau 2 de la charte zéro pesticide.

Franck DOUCET demande si l'échelle de temps du programme d'actions correspond à l'échelle de temps de dégradation des molécules phytosanitaires.

Jean-Matthieu FONTAINE indique que ces échelles de temps ne correspondent pas mais que l'intérêt de travailler sur 3 ans est d'accompagner une démarche « vertueuse » où l'ensemble des acteurs concernés bénéficient d'un soutien. Il ajoute que le programme d'actions ne sera pas jugé en termes de résultats mais en termes de moyens mis en place.

Franck DOUCET fait remarquer qu'il y a déjà beaucoup d'actions qui sont déjà obligatoires sur les zones vulnérables.

Jean-Matthieu FONTAINE précise qu'aucune action prévue dans le programme d'actions n'est déjà obligatoire.

Sylvain GRANDER ajoute qu'il y a des cas où les obligations liées aux zones vulnérables ne sont pas respectées pour cause de méconnaissance de ces obligations.

Salvatore SAN FILIPPO note que l'impact des actions mises en place sur le captage de Melon et Michel est positif au vu de l'évolution de la qualité de l'eau.

Sylvain GRANGER précise que le captage de Melon et Michel est un captage de source et que la qualité de l'eau peut donc évoluer plus rapidement que pour un captage de nappe.

Jean-Paul BERNARD ajoute que ce captage a de plus une aire d'alimentation restreinte.

Jean-Matthieu FONTAINE rappelle que l'objectif de la démarche « captages prioritaires » est de stabiliser les taux de nitrates et de produits phytosanitaires au-dessous de la norme d'eau potable.

Jean PIN indique que les gestionnaires d'eau potable sont aujourd'hui confrontés à une qualité d'eau dégradée et que les actions proposées, qui concernent principalement les agriculteurs, même si elles peuvent être difficiles à mener, sont indispensables. Il ajoute que si rien n'était engagé, l'eau ne serait plus potable d'ici dix ans sur certains captages.

Franck DOUCET demande si des actions sont prévues sur les réseaux d'assainissement.

Jean-Matthieu FONTAINE répond que le SIGEARPE a réalisé un gros travail pour améliorer l'étanchéité des réseaux d'assainissement avec des passages caméra. Il ajoute qu'ils sont bien conscients que les nitrates ne sont pas qu'apportés par les agriculteurs.

Jean PIN ajoute que des actions sont également réalisées pour améliorer l'assainissement non collectif.

Franck DOUCET rappelle également le risque pour les eaux souterraines lié au développement des forages privés.

Jean PIN souligne qu'il n'y a pas de police pour contrôler les forages privés des particuliers et qu'il y a de plus en plus de forages privés dans la nappe de la molasse miocène, ce qui entraîne un risque de plus en plus important de la polluer.

4. Point sur la compétence GEMAPI

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le contexte réglementaire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (cf. diaporama). Elle précise qu'actuellement, sur le périmètre du SAGE, le SIAH Bièvre Liers Valloire a la compétence inondation et que la CC Porte de DrômArdèche a la compétence gestion des milieux aquatiques et inondation.

Alain DELALEUF précise que la CC Rhône-Valloire avait déjà la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations depuis longtemps. La CC Porte de DrômArdèche a donc repris cette compétence sur tout son territoire mais elle l'a délégué pour l'aspect gestion des milieux aquatiques, les syndicats n'ayant pas actuellement la compétence inondation sur les communes de l'Ardèche où il y avait des syndicats existants. Il ajoute que la CC Porte de DrômArdèche prévoit d'engager un PAPI (Programme d'Action de Prévention contre les Inondations) à l'échelle de la Valloire et de la Galaure.

Marion LANGON souhaite revenir sur la carte issue du projet de SDAGE « EPTB EPAGE : Secteurs de réflexion prioritaires (carte 4B) ». Elle indique que même si le bassin versant de Bièvre Liers Valloire n'est pas identifié comme prioritaire sur cette carte, il est bien préconisé que cette compétence doit être exercée à l'échelle des bassins versants pour tous les territoires.

Claire MORAND précise que cette carte a été réalisée à partir d'un croisement de critères avec notamment l'identification des territoires où il semblait difficile d'avoir une gestion à l'échelle du bassin versant. Elle insiste que le fait qu'il est essentiel d'avoir une gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il y a un risque que les collectivités qui prennent la compétence GEMAPI aient à gérer tous les ouvrages hydrauliques.

Alain DELALEUF précise que les ouvrages départementaux devront être mis en conformité avant d'être transférés aux collectivités et que les ouvrages de l'Etat devront être transférés en bon état dans un délai de 10 ans. Il ajoute que, par rapport aux inondations, les collectivités auront une obligation de moyens et non de résultats.

Franck DOUCET indique que les ouvrages de gestion des inondations appartiennent déjà au Syndicat Hydraulique de Bièvre Liers Valloire.

Salvatore SAN FILIPPO demande si la taxe facultative sera affectée ou non à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Claire MORAND confirme que oui car c'est inscrit dans la loi.

5. Question diverses

Corinne TARPIN souhaiterait que l'UFC Que Choisir soit invitée aux comités de pilotage des captages prioritaires.

Christel CONSTANTIN-BERTIN lui indique de faire directement la demande aux structures gestionnaires des captages prioritaires.

Gérard VALLET, par rapport à la synthèse de l'atelier de concertation relatif aux volumes prélevables, indique qu'il n'est pas d'accord avec le fait que le chiffre de 50 millions de m³ ait été acté.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que cette remarque a déjà été faite par certains membres du Bureau de la CLE et qu'elle sera prise en compte.

La séance est levée à 18h00.

Le 1^{er} Vice-Président de la CLE
Alain DELALEUF

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BERNARD Jean-Paul	CC Bièvre Isère
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire
	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
	DHERMY Bernard	SIGEARPE
	GUERRY Jean-Louis	VP CLE, CC du Pays Roussillonnais
	JANET Olivier	SI d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire
	NICAISE Claude	SI des Eaux Dolon Varèze
	PIN Jean	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
USAGERS	BENOIT Gérard	FDPPMA de l'Isère
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	GABILLON Michel	CCI Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
	TARPIN Corinne	UFC Que Choisir
	VALLET Gérard	ADARII
ETAT	LANGON Marion	ONEMA Rhône-Alpes
	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	GOUILLOUD Laurent	SIGEARPE
	LESAFFRE Nathalie	Conseil Général de la Drôme
	POURRAT Blandine	Bièvre Isère Communauté
	SAVINE Alix	Conseil Général de l'Isère
	STEFANINI Franck	Conseil Général de l'Isère
	FONTAINE Jean-Matthieu	Animateur captages SIGEARPE / SIEDV / SIEELM
	GRANGER Sylvain	Animateur captages CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE
	BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE

Etaient représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
ELUS	GRAMBIN Roland	CA Pays Voironnais	Olivier JANET

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est
	BARBIER Jean-Pierre	VP CLE, CC Bièvre Isère
	BECT Gérard	VP CLE, CC du Territoire de Beaurepaire
	BONNET Jean-Louis	Conseil Général de la Drôme
	GENTHON Alain	Conseil Général de la Drôme
	MIGNOT Philippe	Président de la CLE, Région Rhône-Alpes
	NUCCI Christian	VP CLE, Conseil Général de l'Isère
USAGERS	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	Mme Le Sous-Préfet de Vienne	

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BOILEAU Maryvonne	Région Rhône-Alpes
	DESCOURS Christian	VP CLE, SI d'Aménagement Hydraulique de Bièvre Liers Valloire
	MATHAN Gérard	CC Vallée de l'Hien
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est
	ORIOU Gérard	CC Porte de DrômArdèche
	RAMBAUD Didier	Conseil Général de l'Isère
	THEZIER Pierre	SI d'Assainissement du Pays d'Albon
USAGERS	CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA Drôme
	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme
	PONT Georges	CCI Drôme
	ROILLET Bernard	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
	M. le Préfet Coordonateur de Bassin	
	M. le Directeur de l'ARS – DT Isère	
Membre associé	M. le Président de la CLE du SAGE Molasse Miocène	